

BURKINA FASO

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement
des eaux usées et excréta**



**Enquête nationale sur l'accès des ménages
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

**MONOGRAPHIE REGIONALE
CENTRE-EST**

Novembre 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO
UNITE - PROGRÈS - JUSTICE

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCÈS DES MÉNAGES
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL
2010

MONOGRAPHIE RÉGIONALE
CENTRE-EST

Novembre 2011

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région du Centre-Est en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région du Centre-Est, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et des provinces en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère, ayant participé à cette activité, pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
LISTE DES CARTES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES.....	11
INTRODUCTION.....	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i>	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i>	17
<i>DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i>	18
PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE-EST.....	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT.....	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine.....	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial.....	28
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES.....	31
II.1. Stock d'ouvrages.....	31
II.2. Types d'ouvrages pour excreta.....	31
II.3. Usage des latrines.....	33
II.4. Partage des latrines.....	33
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine.....	34
II.6. Localisation des ouvrages.....	35
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	36
II.8. Mode de stockage des excreta.....	37
II.9. Vidange des latrines.....	37
III. GESTION DES EAUX USEES.....	40
III.1. Utilisation d'une douche.....	40
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches.....	41
III.3. Localisation des douches.....	42
III.4. Vidange des douches.....	43
CONCLUSION.....	47
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	51
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE.....	54
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	55
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE.....	57

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
OSA	Opérationnalisation de la stratégie d'assainissement
PCD-AEPA	Plan communal de développement de l'approvisionnement en eau potable et assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)

LISTE DES CARTES

Carte 1 : La région du Centre-Est.....	22
Carte 2 : Les provinces de la région du Centre-Est.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stock estimé d'ouvrages d'excreta par province selon le milieu d'habitation.....	31
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %)...	32
Tableau 3 : Répartition des latrines du selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %).....	37

LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %).....	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %).....	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %).....	26
Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)...	28
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %).....	28
Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %)	29
Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)	29
Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %).....	30
Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)	30
Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %).....	32
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %).....	32
Graphique 16 : Répartition des latrines selon les usages par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 17 : Répartition des latrines selon les usages par zone de résidence (en %).....	33
Graphique 18 : Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %).....	33
Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %).....	34
Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation.....	34
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence	34
Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %).....	35
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %).....	35
Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	36
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)	36
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %).....	36
Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %).....	37
Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %).....	37
Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %).....	38
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %).....	38
Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)	38

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)	39
Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)	39
Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en°%).....	40
Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en°%).....	40
Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %).....	41
Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	41
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	41
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en°%).....	42
Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %).....	42
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %).....	42
Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %).....	43
Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)	43

INTRODUCTION

INTRODUCTION

CONTEXTE SECTORIEL

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.

Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, de la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce qui concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenus pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excreta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excreta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région du Centre-Est. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet www.eauburkina.org.

DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES

Accès d'un ménage à l'assainissement familial

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10¹ ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP², EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non³.

Accès à l'assainissement familial (Taux d')

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages qui ont accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages⁴.

Assainissement autonome

Système de gestion des eaux usées et des excréta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

Assainissement autonome individuel

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

Douche améliorée

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

Eaux usées

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

Latrine/toilette améliorée

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée,

¹ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

² VIP : Ventilated improved pit

³ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

⁴ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

latrine VIP double fosses, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosses ; toilette à chasse d'eau mécanique⁵.

Latrine non améliorée

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple⁶.

Ménage

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

Milieu urbain

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Milieu rural

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Niveau de vie

Prédiction du quintile du niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

Zone lotie et zone non lotie⁷

Zone lotie : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

⁵ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁶ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁷ Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE-EST

La région du Centre-Est, s'étend sur une superficie de 14 656 km², soit 5,4% de la superficie du territoire national (*Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010*). Elle est limitée à l'est et au nord-est par la région de l'Est, à l'ouest et au nord-ouest par les régions du Centre-Sud et du Plateau Central, au nord par la région du Centre-Nord et au sud par les Républiques du Togo et du Ghana.

La région du Centre-Est est subdivisée en 3 provinces, 6 communes urbaines, 30 départements, 24 communes rurales et 676 villages. Les provinces de la région et leurs chefs-lieux cités entre parenthèses sont les suivants : Boulgou (Tenkodogo), Koulpélogo (Ouargaye) et Kourittenga (Koupéla). Le chef-lieu de la région est Tenkodogo et les communes urbaines de la région sont : Bittou, Garango et Tenkodogo dans la province du Boulgou ; Ouargaye dans la province de Koulpélogo ; Koupéla et Pouytenga dans la province du Kourittenga.

Au Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la région avait une population de 1 132 016 habitants, soit 8,1% de la population du pays. La population féminine est majoritaire dans la région avec une proportion de 53,2%. Malgré la présence de 6 villes dans la région, le taux d'urbanisation n'est que de 17,5%, un taux inférieur au taux national qui est de 22,7%. D'après les projections de l'INSD, la population de la région du Centre-Est est estimée en 2010 à 1 262 783 habitants et 1 470 903 habitants en 2015. Le taux d'accroissement de la région entre 1996 et 2006 est en effet de 2,9 % ce qui est inférieur au taux national de 3,1%. A ce rythme d'accroissement, la population de la région va doubler en 2030 par rapport à 2006.

Au niveau ethnique, la région du Centre-Est est habitée principalement par les Bissa, les Mossi, les Peulh, les Koussassé et dans une moindre mesure les Dioula et les Gourmantchés.

Le relief de la région du Centre-Est est composé essentiellement d'un vaste plateau qui occupe surtout le Kourittenga. Des plaines s'étendent sur les 8/10^e de la région et couvrent toute la province du Boulgou. La région contient également des bas-fonds qui sont situés à l'extrême sud du Boulgou et à l'extrême est du Koulpélogo.

Deux climats cohabitent dans le Centre-Est. Un climat de type soudano-sahélien dans le Kourittenga et le nord du Boulgou et un climat de type soudanien dans le reste de la région qui subit ainsi l'influence climatique des pays côtiers voisins, le Togo et le Ghana. La région jouit d'une bonne pluviométrie et compte parmi les zones les mieux arrosées du pays. La végétation y est composée de savanes arbustives et de forêts claires riches en faune.

L'économie de la région est basée sur des activités agro-pastorales et du commerce. Traversée par deux importants axes routiers transfrontaliers, le Centre-Est occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Le chef-lieu de la région est ainsi une plaque tournante du commerce de produits agricoles et pastoraux entre l'intérieur et l'extérieur du pays. Les pays frontaliers du Burkina comme le Bénin, le Ghana et le Togo constituent notamment un potentiel énorme de débouchés pour les produits agricoles. Par ailleurs, la contribution des émigrés constitue un apport significatif à l'économie de la région.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la pauvreté a connu un léger recul dans la région entre 2003 et 2009. Le Centre-Est occupe sur ce plan une position médiane avec une incidence de pauvreté en 2009 de 45,6%, sensiblement proche du taux national qui est de 43,9% (SCADD 2011-2015).

Le taux d'alphabétisation de 18,7% dans la région est bas, et plus particulièrement chez les femmes où il n'est que de 11,6%. Le Centre-Est se retrouve ainsi parmi les régions les moins alphabétisées du pays (EICVM 2009). Cependant, la scolarisation ces dernières années y est satisfaisante. En effet, pour l'année scolaire 2010/2011, 77,0% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire) sont effectivement scolarisés dans la région, ce qui est sensiblement le même taux qu'au niveau national où il est de 77,6% (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

Les ressources en eau utilisées pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) sont principalement de l'eau souterraine utilisée pour les centres ONEA de Tenkodogo, Garango, Bittou et Zabré. Pouytenga est alimentée par des eaux de surface et Koupéla par une combinaison d'eaux de surface et d'eaux souterraines. Il est à souligner que la région du Centre-Est abrite l'une des plus grandes infrastructures hydrauliques du pays : le barrage de Bagré.

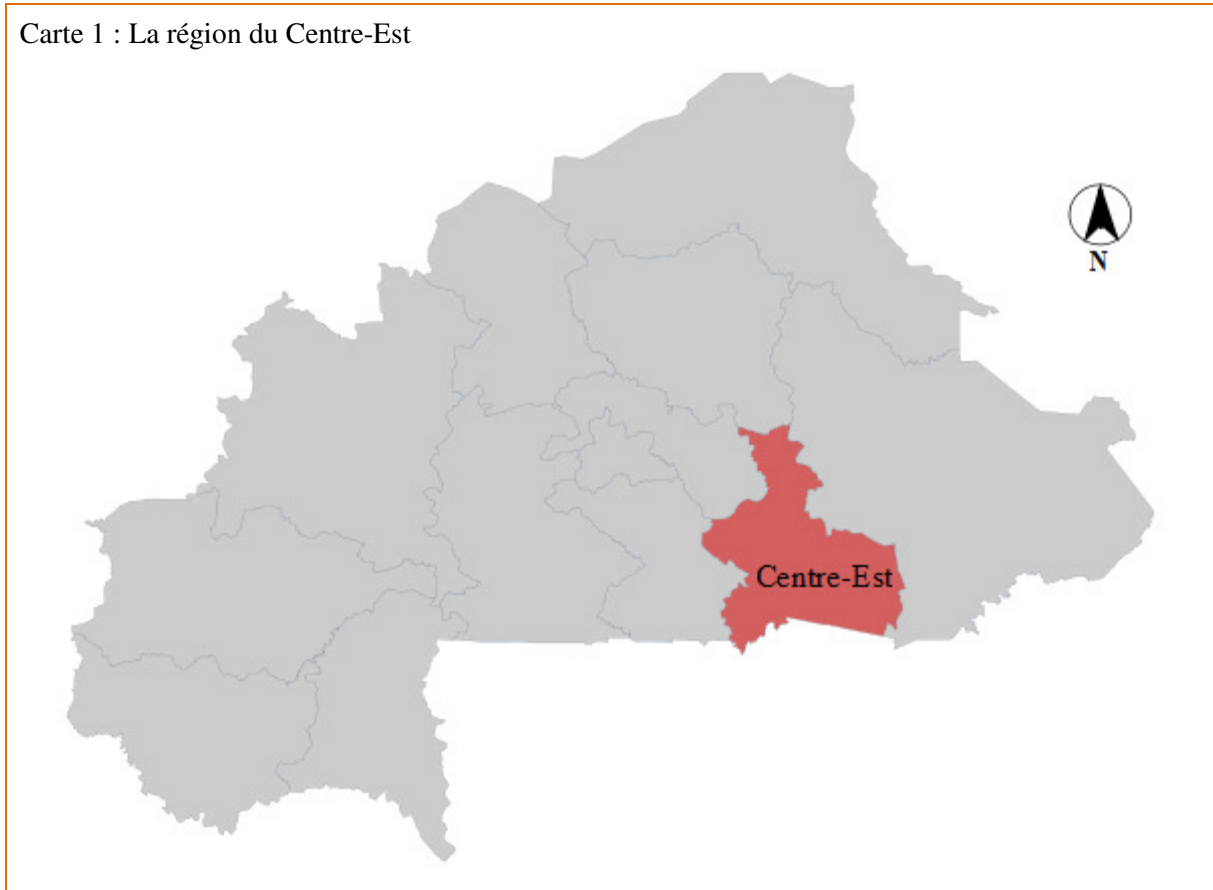
Selon le Rapport sectoriel régional du PN-AEPA, en fin 2010, la région comptait en milieu rural 3 652 Points d'eau moderne (PEM), 15 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et mini réseaux d'AEP (PEA) fonctionnels.

Selon le même rapport, divers intervenants ont réalisés des ouvrages d'assainissement dans la région en 2010. En ce qui concerne particulièrement les latrines familiales, 1 223 nouveaux ouvrages ont été réalisés dont 843 latrines EcoSan par le projet EcoSan_UE2 et 235 latrines SanPlat par DAKUPA. Pour ce qui est des puisards domestiques, 305 ont été construits en 2010 principalement par l'ONG BORNE FONDEN.

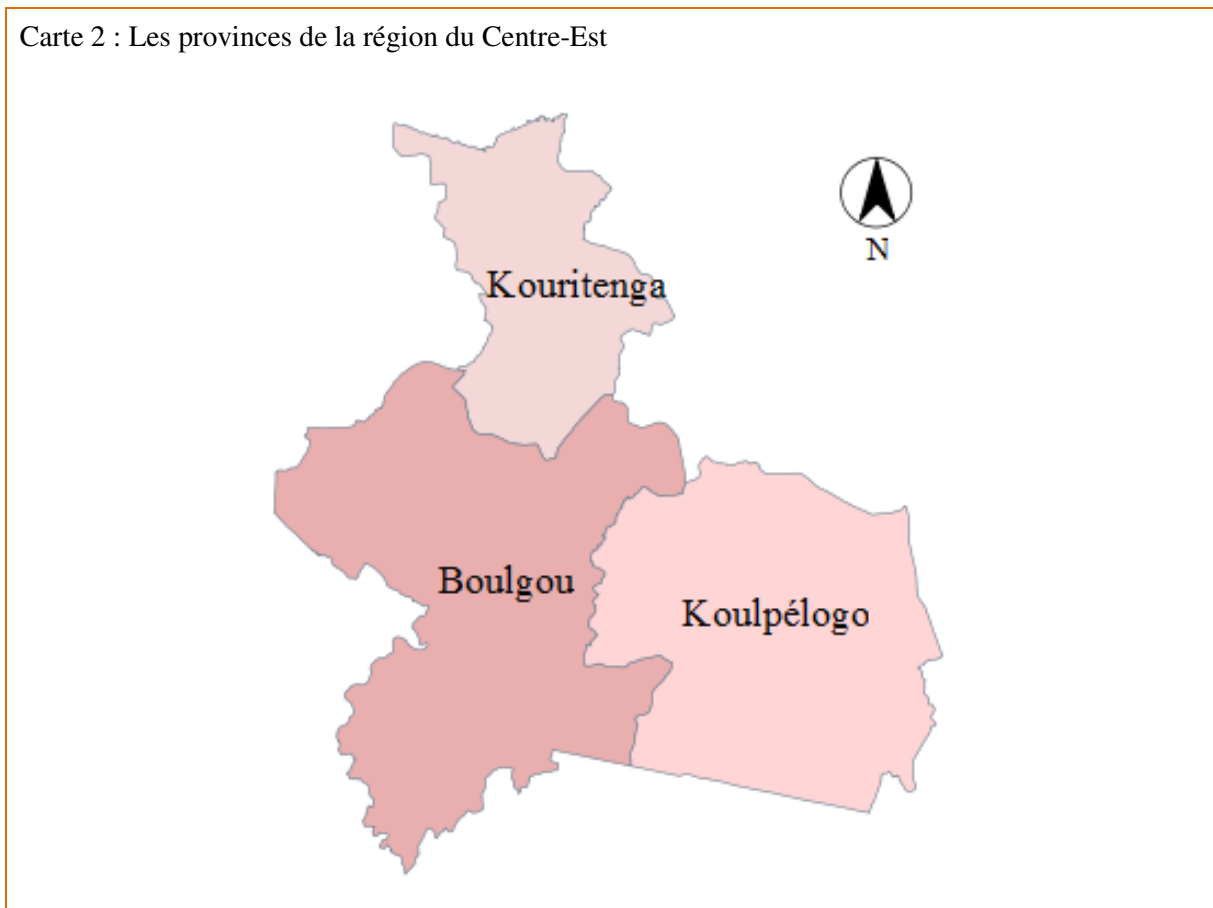
Les interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas une visibilité d'ensemble des initiatives. L'élaboration des Plans Communaux de Développement en Approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) est de ce fait très importante. Avant l'année 2010, aucune commune de la région n'était dotée d'un PCD-AEPA. A la fin de l'année, 12 avaient été élaborés et 5 adoptés par les conseils municipaux concernés (Rapport bilan annuel au 31/12/2010 du PN-AEPA).

Malgré ces efforts, la situation de l'assainissement familial, peu connue, est perçue comme très précaire, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région du Centre-Est



Carte 2 : Les provinces de la région du Centre-Est



SITUATION REGIONALE

I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

I.1. Pratiques de défécation

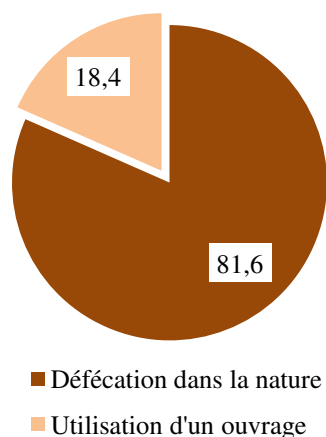
Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des latrines. Dans la région du Centre-Est, la défécation dans la nature est la pratique la plus répandue et concerne 8 ménages sur 10. Cette pratique est ainsi plus fréquente dans la région qu'au niveau national où elle concerne 6 ménages sur 10. Le Centre-Est est la 4^e région du pays où la défécation dans la nature est la plus forte.

Cette situation témoigne de la précarité économique des ménages mais également du poids important des habitudes socioculturelles.

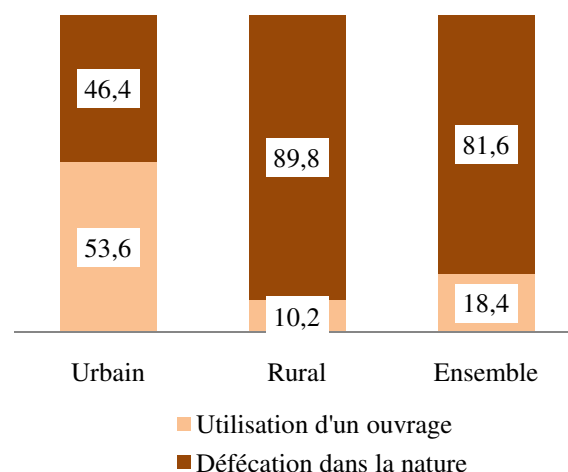
La situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation :

- en milieu urbain, un peu moins de la moitié des ménages défèquent dans la nature. Ce qui reste tout de même largement supérieur aux 12,8% enregistré pour l'ensemble du milieu urbain national. Le milieu urbain du Centre-Est est classé 2^e en termes de fréquence de ce phénomène par rapport au milieu urbain des autres régions du pays.
- en milieu rural, la défécation dans la nature est presque 2 fois plus répandue qu'en milieu urbain et concerne 90% des ménages. Cette proportion est supérieure à celle du milieu rural national de presque 10 points.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)

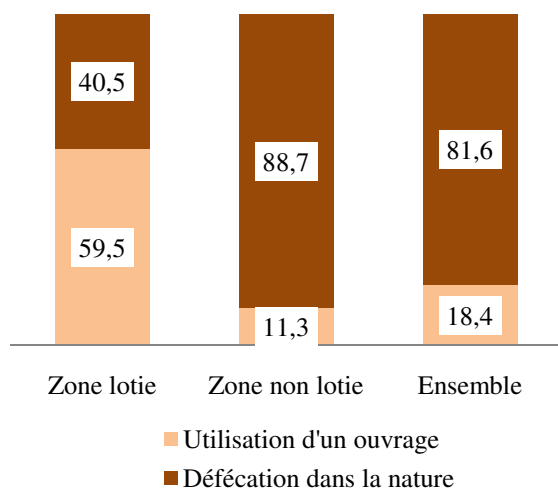


Le phénomène de défécation dans la nature se distingue également selon la zone de résidence. Plus fréquent en zone non lotie, il concerne 9 ménages sur 10 et seulement 4 ménages sur 10 en zone lotie. Ce profil est proche de celui décrit précédemment selon le milieu d'habitation.

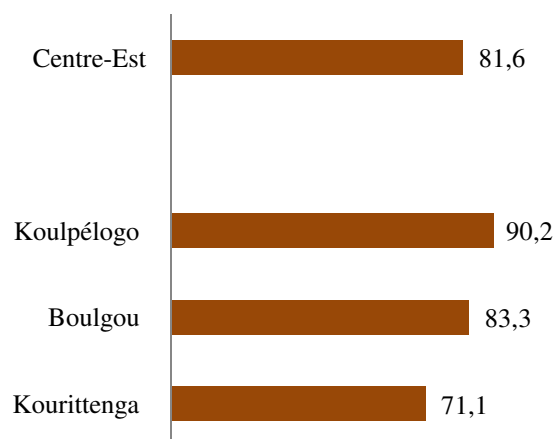
Au niveau des provinces, comme on peut le voir sur le Graphique 4, la situation est préoccupante dans le Kourittenga où la défécation dans la nature concerne 7 ménages sur 10. Elle est très préoccupante dans le Boulgou et dans le Koulpélogo où respectivement 8 ménages sur 10 et 9 ménages sur 10 sont concernés.

La situation des provinces est en réalité déterminée par l'ampleur du phénomène dans le milieu urbain. En effet, quelle que soit la province, en milieu rural, la défécation dans la nature concerne 9 ménages sur 10. Par contre, en milieu urbain, seulement 3 ménages sur 10 sont concernés dans le Kourittenga, près de 6 ménages sur 10 dans le Boulgou et 7 ménages sur 10 dans le Koulpélogo (voir Annexe 1).

Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)



Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %)

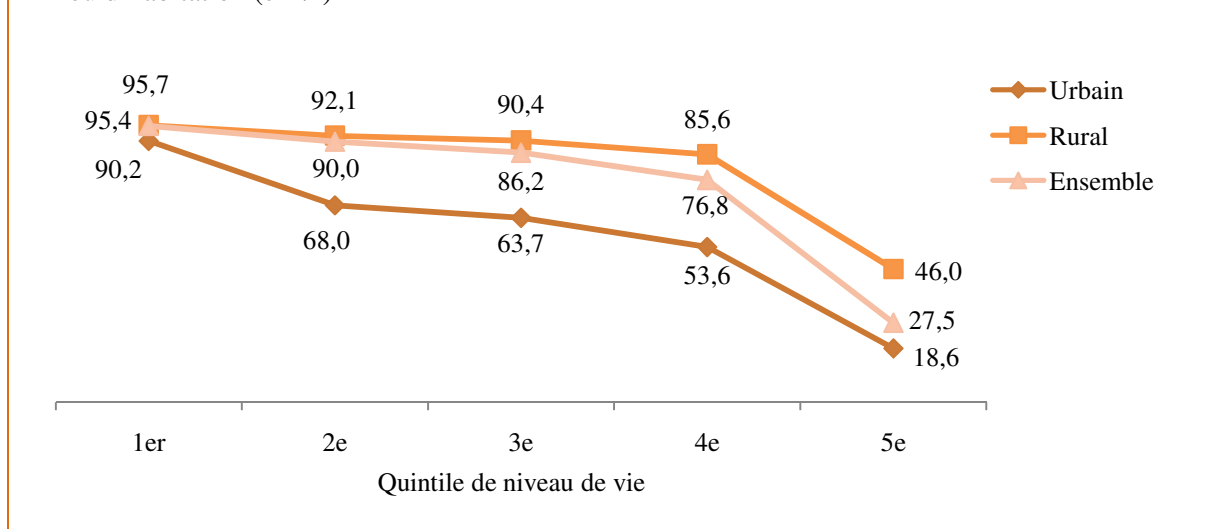


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. Au niveau de l'ensemble de la région, parmi les ménages les plus pauvres, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus démunis (1^{er} quintile), 95,4% défèquent dans la nature. Cette proportion décroît à mesure que le niveau de vie augmente, elle décroche considérablement pour les ménages les plus aisés, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis (5^e quintile) où seuls 27,5% défèquent dans la nature.

Cette tendance globale suit aussi bien celle du milieu rural que du milieu urbain. En milieu rural, les proportions de ménages déféquant dans la nature sont plus élevées qu'au niveau régional et c'est l'inverse pour le milieu urbain. Dans ce dernier milieu, la décroissance des proportions selon le niveau de vie est plus marquée.

Somme toute, en milieu urbain, la proportion de ménages parmi les plus aisés déféquant dans la nature est de 18,6% dans la région. C'est 5 fois plus élevé que dans le milieu urbain national pour la même catégorie de ménages. Ce constat laisse entrevoir le long chemin à parcourir par les ménages de la région dans ce domaine.

Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)



I.2. Utilisation par type de latrine

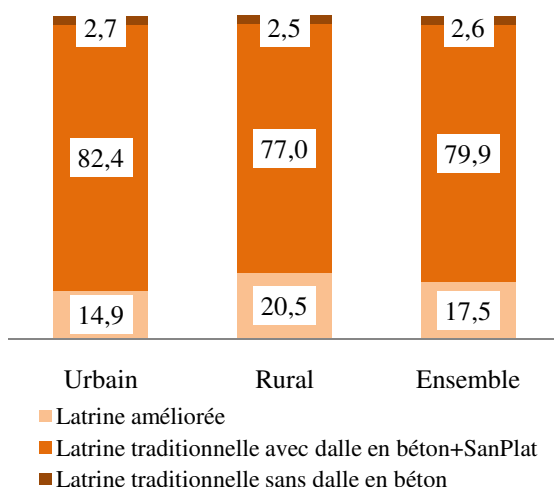
Il s'agit ici de répartir les ménages selon les types de latrines qu'ils utilisent. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « la plus améliorée » de toutes pour ce ménage.

Comme au niveau de l'ensemble du pays, dans la région du Centre-Est, parmi les ménages qui utilisent un ouvrage d'assainissement familial, une forte proportion utilise des latrines non améliorées. Il s'agit principalement des latrines traditionnelles avec une dalle en béton, utilisées par 80% des ménages utilisant un ouvrage. Par ailleurs, 2,6% des ménages utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton et 17,5% utilisent des latrines améliorées.

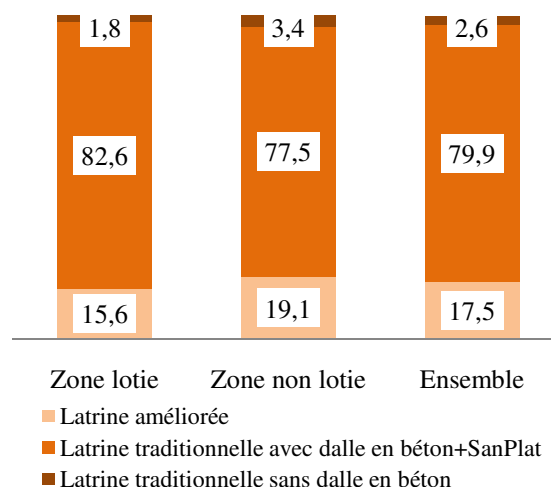
Ce profil d'ensemble n'est pas significativement différent selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence même si on peut noter que les ménages utilisant des latrines améliorées ont une proportion légèrement plus élevée en milieu rural et en zone non lotie qu'en milieu urbain et en zone lotie. Par ailleurs, même si elle est faible, la proportion de ménages utilisant des latrines traditionnelles sans dalle en béton est pratiquement 2 fois plus élevée en zone non lotie qu'en zone lotie.

En milieu urbain, la répartition des ménages du Centre-Est s'écarte peu de celle du milieu urbain national. Ce qui n'est pas le cas du milieu rural, où la situation est plus favorable qu'au niveau national. En effet, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées y est plus du double de ce qu'elle est au niveau national. Par ailleurs, la proportion de ménages utilisant des latrines traditionnelles sans dalle en béton y est faible, soit 2,5% de ménages, contre 35,6% pour l'ensemble du milieu rural national.

Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)

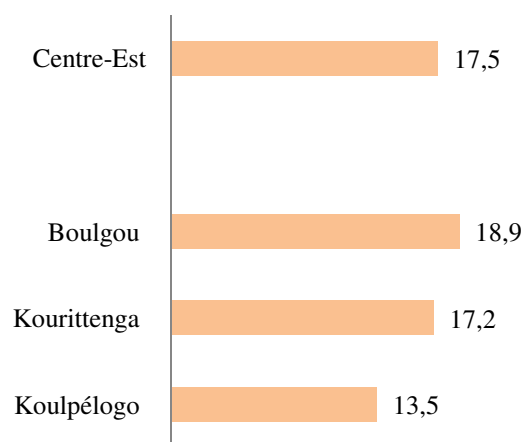


Dans la région, en moyenne 17,5% de ménages utilisent des latrines améliorées.

Globalement, il n'y a pas un trop grand écart entre les provinces même si le Koulpélogo a un retard de 4 points de proportion par rapport à la moyenne régionale.

Cependant, en observant ces proportions selon le milieu d'habitation, on remarque que contrairement aux provinces du Boulgou et du Koulpélogo où la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, c'est l'inverse dans le Kourittenga où en milieu rural elle est de 40% contre 7% seulement en milieu urbain (Voir Annexe°1).

Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)



I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

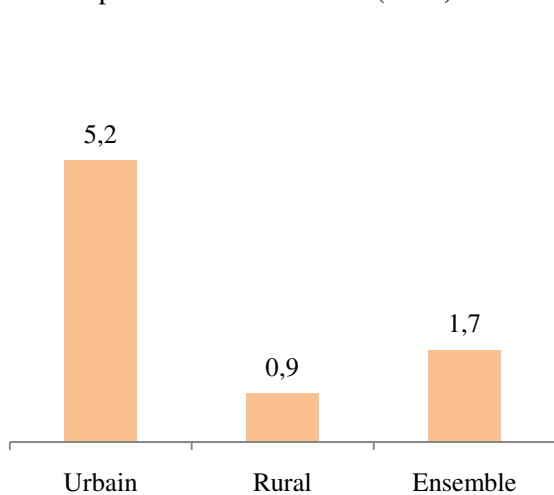
Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région du Centre-Est est de 1,7%. Autrement dit, à peu près 2 ménages sur 100 ont un accès adéquat à l'assainissement familial dans la région. Ce taux est presque 2 fois moins élevé que le taux national mais la région se classe en 4^e position par rapport aux autres. Ce classement plutôt favorable, loin de

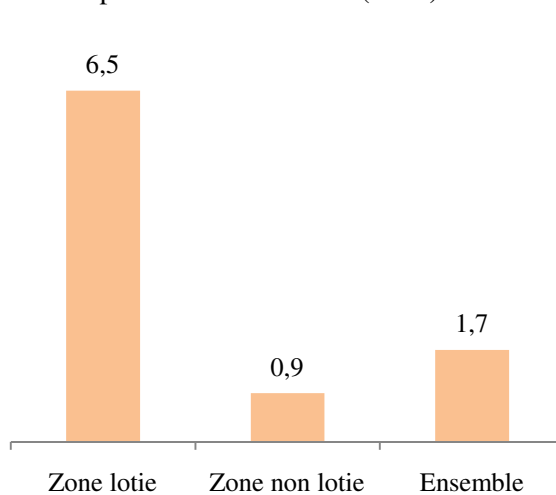
traduire de bonnes dispositions d'accès à l'AEUE dans la région, révèle une fois de plus la situation défavorable de l'ensemble des régions du pays.

Comme au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Est est différent selon le milieu d'habitation et selon la zone de résidence. Il dépasse en effet 5% en milieu urbain et atteint même 6,5% en zone lotie alors qu'il n'atteint pas 1% en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)



Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %)

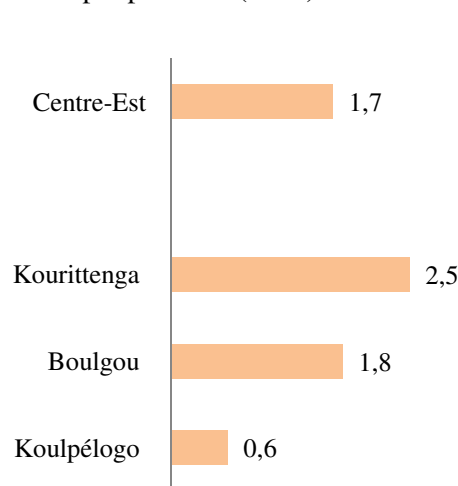


Au niveau des provinces, le Kourittenga, à la faveur d'un accès exceptionnel des ménages ruraux aux latrines améliorées, a le taux d'accès à l'assainissement familial le plus élevé.

En milieu rural donc, le Kourittenga a un taux de 2,1%, bien loin des autres provinces qui sont à 0,4 et 0,5%.

En milieu urbain par contre, la situation est meilleure dans le Boulgou. Avec un taux de 6,7%, il est devant le Koulpélogo qui a un taux de 5,5% et enfin le Kourittenga qui est à 3,3% de ménages urbains ayant accès à l'assainissement familial (voir Annexe°1).

Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)



L'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Est varie significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage.

Les ménages dirigés par les femmes semblent avoir relativement plus accès à l'assainissement que ceux dirigés par les hommes. Mais la différence n'est pas très nette.

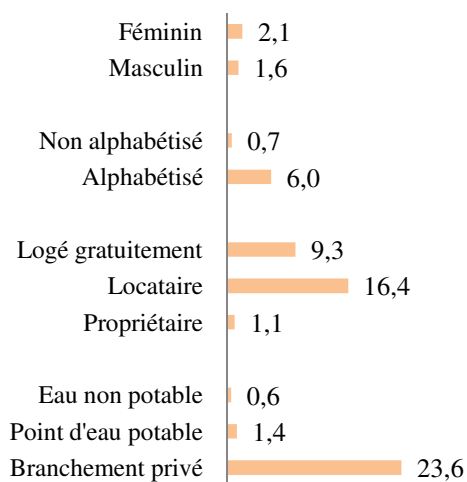
L'alphabétisation joue un rôle important : les ménages dirigés par une personne alphabétisée ont en moyenne un taux d'accès 8,6 fois plus élevé que celui des ménages dirigés par une personne non alphabétisée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial pour les ménages locataires est de loin meilleur que pour les ménages propriétaires de leur logement. Les logements loués sont plus souvent équipés de latrines améliorées.

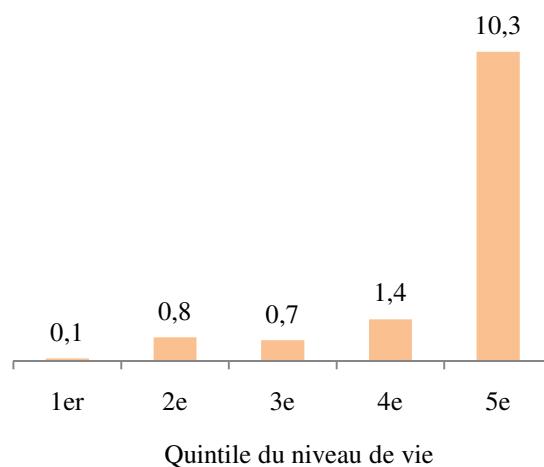
Plus qu'au niveau national, l'accès à une source améliorée d'eau de boisson favorise l'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Est. Près du quart des ménages de la région disposant d'un branchement privé d'eau ont accès à l'assainissement familial alors que seulement 1,4% de ceux ayant accès à un point d'eau potable à l'extérieur de leur logement et 0,6% de ceux qui s'approvisionnent à une source d'eau non potable ont accès à l'assainissement familial.

L'accès à l'assainissement familial est lié au niveau de vie du ménage. On note que le taux d'accès à l'assainissement familial est pratiquement nul pour les ménages du 1^{er} quintile qui sont les plus démunis. Pour les ménages du 2^e et du 3^e quintiles, il est presque le même et est deux fois moins élevé que chez les ménages du 4^e quintile plus nantis. Le taux d'accès des ménages du 5^e quintile, qui sont les plus nantis, est nettement supérieur puisqu'il est de 1 ménage sur 10. En définitive, l'accès à l'assainissement familial ne semble favorable que pour certains des ménages les plus financièrement aisés.

Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)



Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)



II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

II.1. Stock d'ouvrages

Le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta est estimé à 38 000 pour l'ensemble de la région. En rapportant la population de la région à la date de l'enquête à ce chiffre, on trouve un ratio théorique de 32 habitants par ouvrage, ce qui est exactement le double du même chiffre au niveau national.

Au niveau des provinces, le stock de latrines est plus important dans le Boulgou qui compte 17 600 ouvrages. Le Kourittenga n'est pas loin avec 15 900 ouvrages et le Koulpélogo est loin derrière avec un stock 3 fois moins important.

Il n'existe pas un trop grand écart entre les stocks d'ouvrages pour excréta dans les milieux urbain et rural de la région. Ce constat n'est cependant pas le même selon les provinces : s'il y a presque autant d'ouvrages en milieu urbain qu'en milieu rural dans le Boulgou, le stock urbain est plus de 2 fois supérieur au stock rural dans le Kourittenga et, seulement 15% du stock est en milieu rural dans le Koulpélogo.

Tableau 1 : Stock estimé d'ouvrages d'excréta par province selon le milieu d'habitation

	Boulgou	Koulpélogo	Kourittenga	Ensemble
Urbain	8 700	600	11 100	20 400
Rural	8 900	3 900	4 800	17 600
Ensemble	17 600	4 500	15 900	38 000

II.2. Types d'ouvrages pour excréta

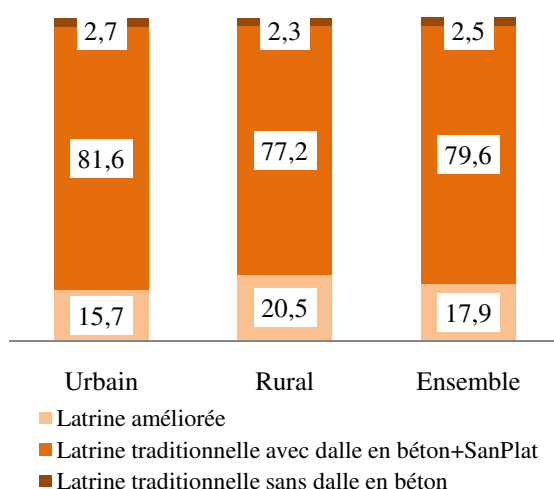
Sont analysées dans cette section et les suivantes, les caractéristiques technologiques de tous les ouvrages pour excréta ou latrines de la région.

Plus qu'au niveau national, la grande majorité des ouvrages d'excréta présents dans la région du Centre-Est sont des latrines traditionnelles avec dalle en béton : 80% d'ouvrages sont de ce type. Les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont très peu fréquentes, elles représentent moins de 3% d'ouvrages, soit 5 fois moins qu'au niveau national. Les latrines améliorées sont quant à elles plus représentées qu'au niveau national. Leur proportion est de 18% contre 12% pour l'ensemble du pays.

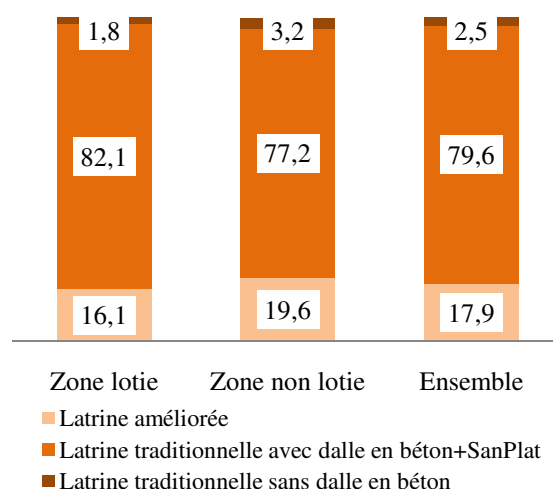
Ces caractéristiques indiquent que les ouvrages du Centre-Est semblent être de « meilleure composition » que le stock national.

Selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence, cette répartition des ouvrages par type n'est pas significativement différente du niveau régional même si on note que les ouvrages améliorés ont une proportion légèrement plus élevée en milieu rural et en zone non lotie qu'en milieu urbain et en zone lotie.

Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)



Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, les latrines traditionnelles avec dalle en béton restent prédominantes dans toutes les provinces. Les latrines améliorées sont également bien représentées avec un minimum de 13,5% dans le Koulpélogo et un maximum frôlant les 20% dans le Boulgou.

Les latrines améliorées sont plus fréquentes en milieu urbain dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo où elles atteignent 1/4 des ouvrages urbains. Ce n'est pas le cas du Kourittenga qui enregistre plutôt une forte proportion de latrines améliorées en milieu rural atteignant 4 ouvrages sur 10.

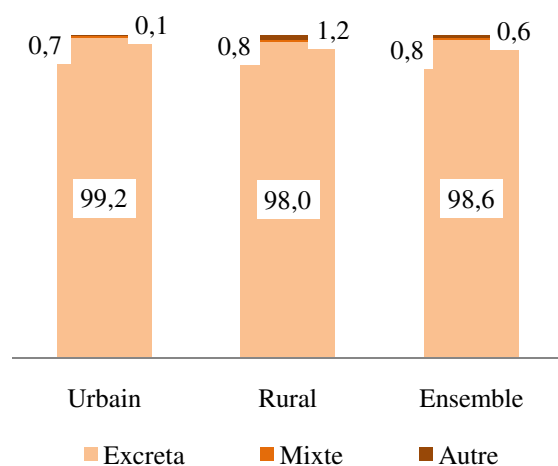
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %)

Provinces	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton et SanPlat	Latrine améliorée	Ensemble
Urbain	2,7	81,6	15,7	100,0
Boulgou	4,5	70,3	25,2	100,0
Koulpélogo	0,0	72,6	27,4	100,0
Kourittenga	1,5	90,9	7,6	100,0
Rural	2,3	77,2	20,5	100,0
Boulgou	1,7	83,7	14,6	100,0
Koulpélogo	2,9	85,9	11,2	100,0
Kourittenga	2,9	57,8	39,3	100,0
Ensemble	2,5	79,6	17,9	100,0
Boulgou	3,1	77,1	19,8	100,0
Koulpélogo	2,5	84,0	13,5	100,0
Kourittenga	1,9	81,0	17,1	100,0

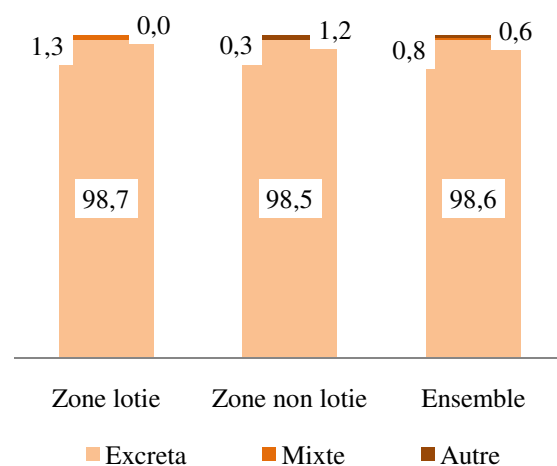
II.3. Usage des latrines

Dans la région, quels que soient le milieu d'habitation, la zone de résidence ou la province, la quasi-totalité des ouvrages est utilisée exclusivement pour les excréta. Peu d'ouvrages sont utilisés à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées (usage mixte). Ce dernier type d'usage est fréquent au niveau national, tout particulièrement en milieu urbain où il représente 14,1% d'ouvrages. A cet égard, les ouvrages de la région du Centre-Est sont plutôt utilisés « à bon escient ».

Graphique 16 : Répartition des latrines selon leur usage par milieu d'habitation (en %)



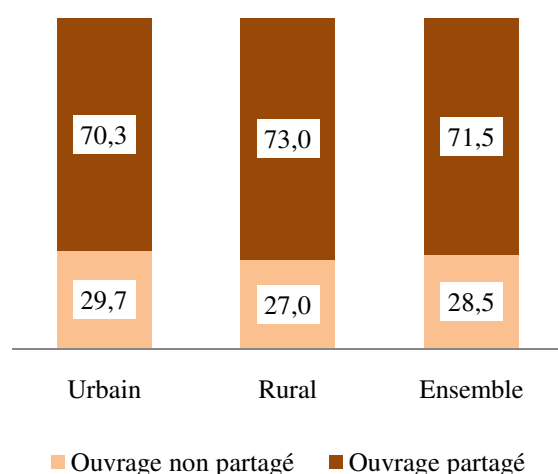
Graphique 17 : Répartition des latrines selon leur usage par zone de résidence (en %)



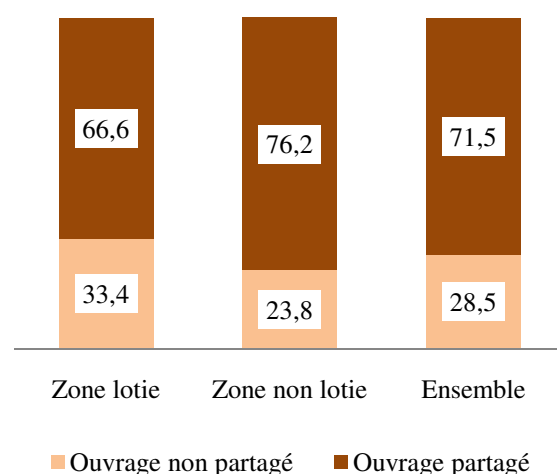
II.4. Partage des latrines

Au niveau de la région du Centre-Est, 7 ouvrages sur 10 sont partagés par plusieurs ménages. Ce phénomène est ainsi plus fréquent dans la région qu'au niveau national. Il est par ailleurs globalement un peu plus fréquent en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 18: Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)



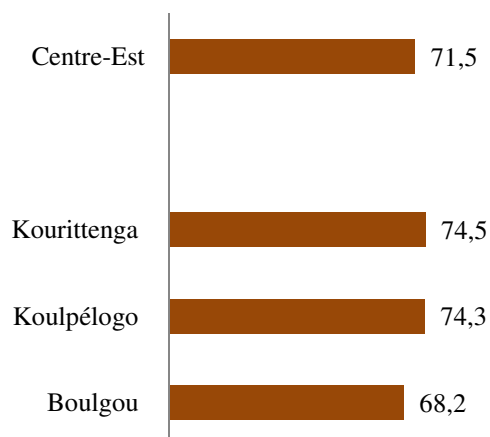
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)



Dans toutes les provinces de la région, les ouvrages sont majoritairement partagés. Le Kourittenga et le Koulpélogo ont la même proportion, plus élevée que dans le Boulgou.

Selon le milieu d'habitation, comme au niveau régional, les ouvrages sont beaucoup plus partagés en milieu rural qu'en milieu urbain dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo avec un écart identique de 16 points. Dans la province du Kourittenga par contre, c'est le phénomène inverse qui est observé. Ce sont les ouvrages en milieu rural qui sont les moins partagés (Voir Annexe 1).

Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)

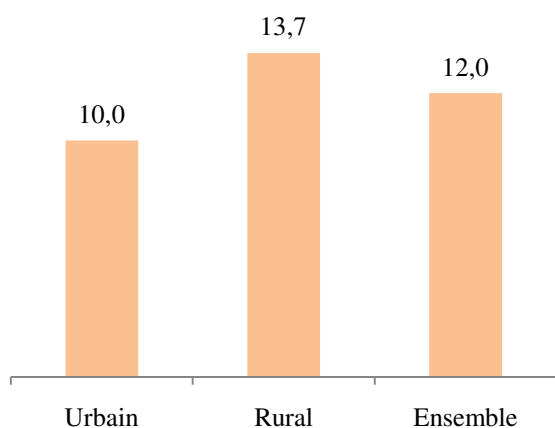


II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

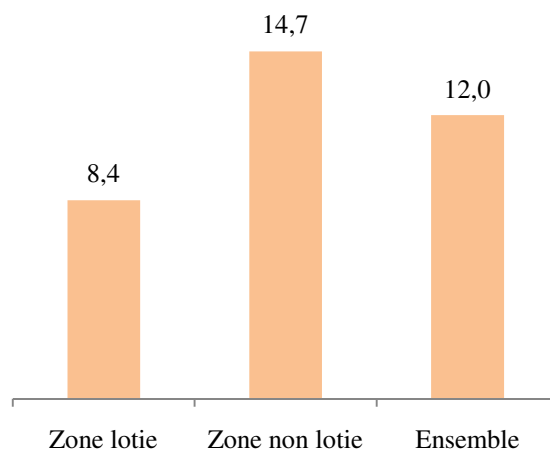
Dans la région du Centre-Est, un ouvrage d'assainissement pour excréta est utilisé quotidiennement par 13 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré. C'est 2 personnes de plus qu'au niveau national, ce qui en fait l'un des ratios régionaux les plus élevés.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant alors que les ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par 12 personnes en moyenne. Cette moyenne est relativement moins élevée en milieu urbain et en zone lotie et élevée en milieu rural et en zone non lotie où elle dépasse la norme. Les ouvrages en milieu urbain ont ainsi en moyenne 4 utilisateurs de plus que les ouvrages en milieu rural. Différence qui monte à 6 utilisateurs entre la zone lotie et la zone non lotie.

Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation

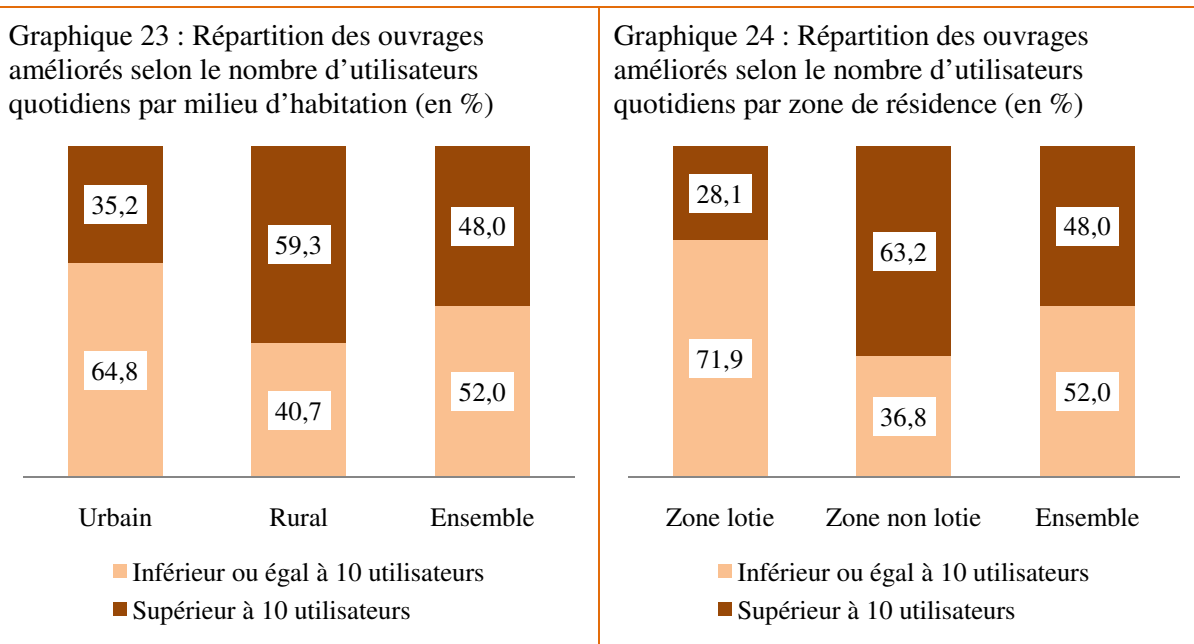


Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence



En répartissant les ouvrages améliorés selon la norme du PN-AEPA, au niveau régional, un peu plus de la moitié de ces ouvrages sont utilisés quotidiennement par au plus 10 personnes. C'est beaucoup moins qu'au niveau national où 3/4 de ces ouvrages sont concernés.

Il existe des disparités selon le milieu d'habitation et la zone de résidence. En effet, la pression est moins forte sur une proportion plus élevée d'ouvrages en milieu urbain où 65% d'ouvrages améliorés respectent la norme du PN-AEPA. En milieu rural par contre, seuls 41% d'ouvrages sont utilisés par moins de 10 personnes au quotidien. Ce profil selon le milieu d'habitation est plus accentué selon la zone de résidence. Ainsi, 72% d'ouvrages en zone lotie ont au plus 10 utilisateurs, contre la moitié seulement en zone non lotie.



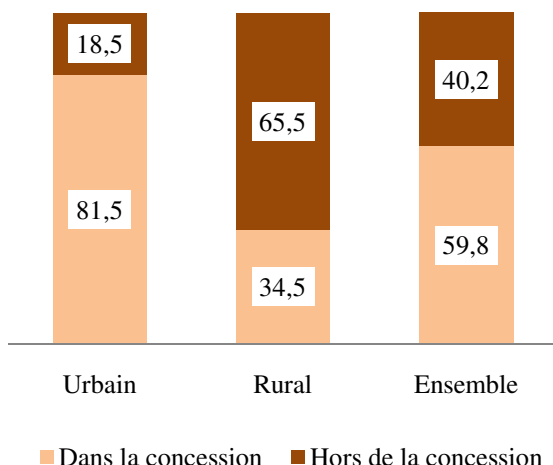
II.6. Localisation des ouvrages

Globalement, la majorité des ouvrages du Centre-Est est située dans les concessions des ménages qui les utilisent. En moyenne, 6 ouvrages sur 10 sont dans les concessions. C'est beaucoup moins élevé qu'au niveau national où 8 ménages sur 10 sont concernés.

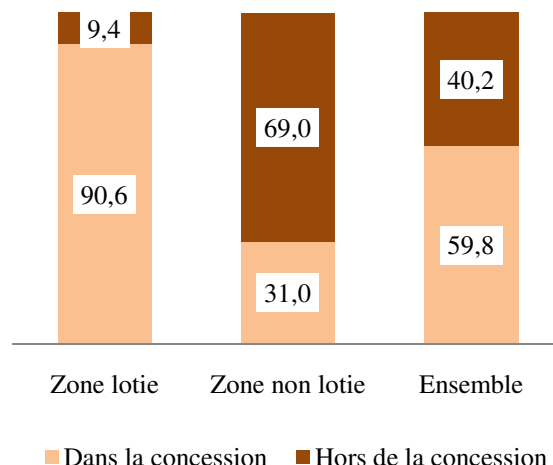
Les disparités sont importantes selon le milieu d'habitation et la zone de résidence : en milieu urbain et en zone lotie, respectivement 8 ouvrages sur 10 et 9 ouvrages sur 10 sont dans les concessions. En milieu rural et en zone non lotie par contre, ce sont seulement 3 ouvrages sur 10 qui sont dans les concessions. Ce dernier chiffre en milieu rural est 2 fois moins élevé qu'au niveau national.

En somme, une particularité du secteur de l'assainissement dans la région du Centre-Est est cette forte proportion d'ouvrages situés hors des concessions, plus particulièrement en milieu rural.

Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)



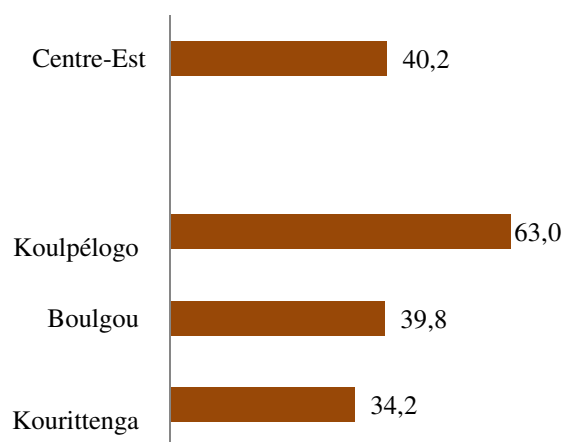
Il existe également d'importantes disparités entre les provinces de la région. Le Graphique 27 présente par province la proportion de latrines situées hors des concessions familiales.

On constate que la province du Koulpélogo a une situation particulière, la majorité des ouvrages y est construite hors des concessions familiales.

Cette situation observée au niveau de l'ensemble de la province du Koulpélogo est largement partagée par le milieu rural des 2 autres provinces où on a une majorité de 60% d'ouvrages du milieu rural dans le Boulgou et 72% dans le Kourittenga.

La situation particulière du Koulpélogo semble simplement s'expliquer par sa faible urbanisation par rapport aux deux autres provinces (Voir Annexe 1).

Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)

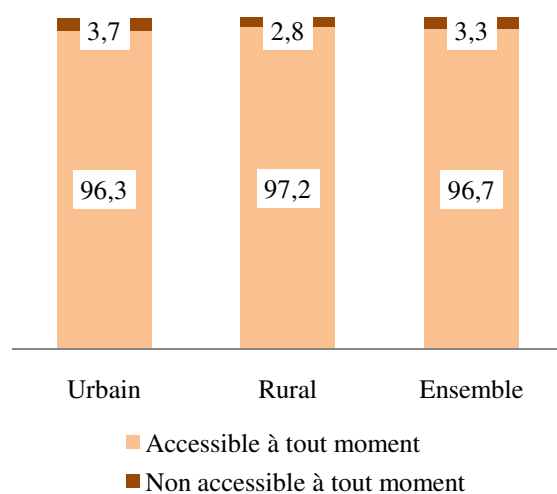


II.7. Accessibilité aux ouvrages

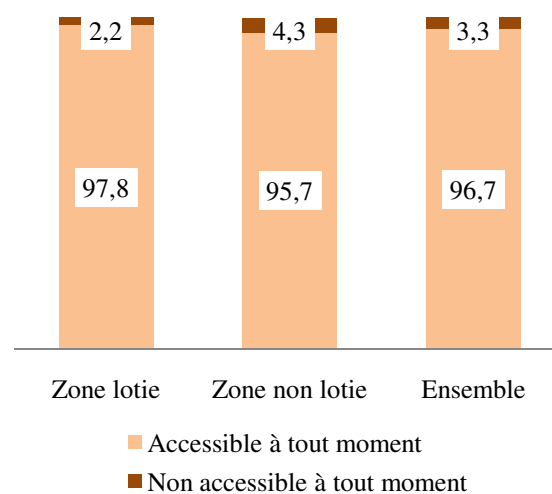
L'accessibilité fait référence à la possibilité pour l'utilisateur d'accéder à la latrine à tout moment, quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cet aspect est particulièrement important pour les ménages qui partagent la latrine. Si à certaines périodes ou heures la latrine n'est pas accessible, l'utilisateur est contraint d'utiliser la nature.

Dans le Centre-Est, la quasi-totalité des latrines est accessible à tout moment aux ménages qui les utilisent et ce, quels que soient la zone de résidence et le milieu d'habitation.

Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %)



Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %)



II.8. Mode de stockage des excréta

Comme au niveau national, une large majorité des ouvrages du Centre-Est est équipée de fosses simples pour le stockage des excréta. C'est même le cas de la quasi-totalité des ouvrages en milieu urbain. En milieu rural par contre, 10% des ouvrages sont équipés de fosses à compost de type EcoSan. Ce résultat est l'effet de l'intervention des projets EcoSan_UE dans la région au cours des dernières années.

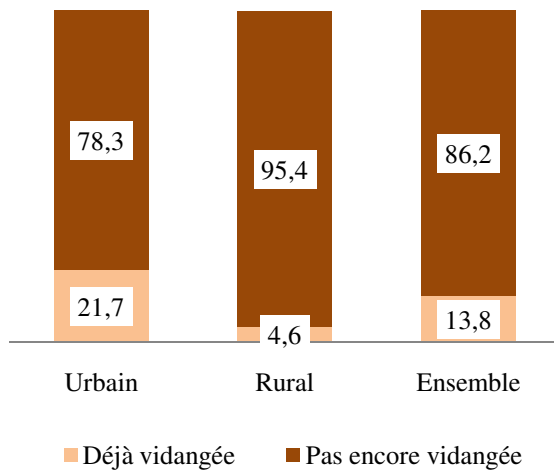
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
Milieu d'habitation						
Urbain	0,0	0,2	0,3	1,8	97,7	100,0
Rural	0,0	0,0	0,5	10,2	89,3	100,0
Zone de résidence						
Zone Lotie	0,0	0,2	0,8	0,2	98,8	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,0	0,0	10,7	89,3	100,0
Ensemble	0,0	0,1	0,4	5,6	93,9	100,0

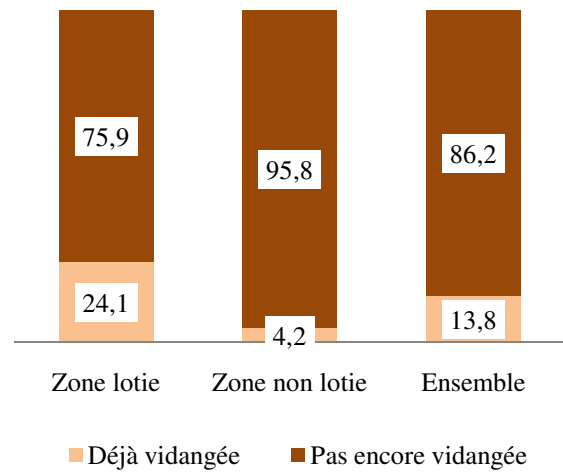
II.9. Vidange des latrines

La plupart des latrines n'ont pas encore été vidangées. Au niveau régional, il s'agit de 86% de latrines. Cette proportion est plus importante en milieu rural et en zone non lotie où elle est presque de 96%. Elle est réduite en milieu urbain et en zone lotie. Ainsi, environ 1 ouvrage sur 5 en milieu urbain et 1 ouvrage sur 4 en zone lotie ont déjà été vidangés. C'est cependant beaucoup moins qu'au niveau urbain national où 2 ouvrages sur 5 ont déjà été vidangés.

Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



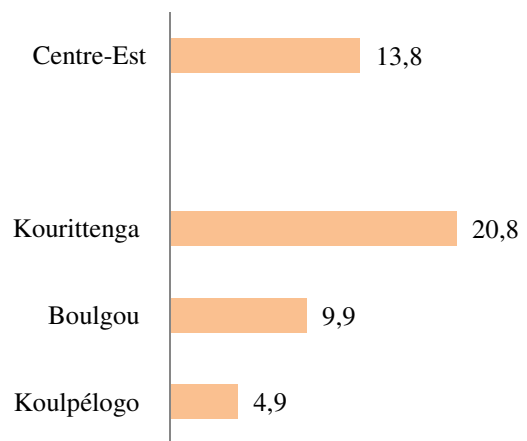
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, la pratique de vidange des latrines est plus fréquente dans le Kourittenga. Dans cette province, 4 ouvrages sur 20 sont déjà vidangés au moins une fois, c'est la moitié dans le Boulgou où 2 ouvrages sur 20 sont déjà vidangés.

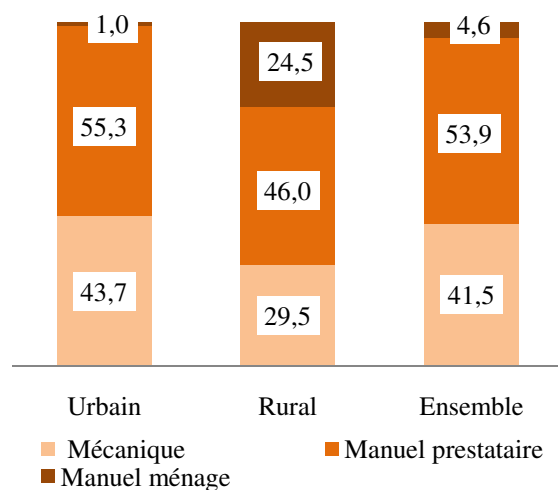
C'est dans le Koulpélogo que l'on relève la proportion de latrines déjà vidangées la plus faible avec 1 ouvrage sur 20.

Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)

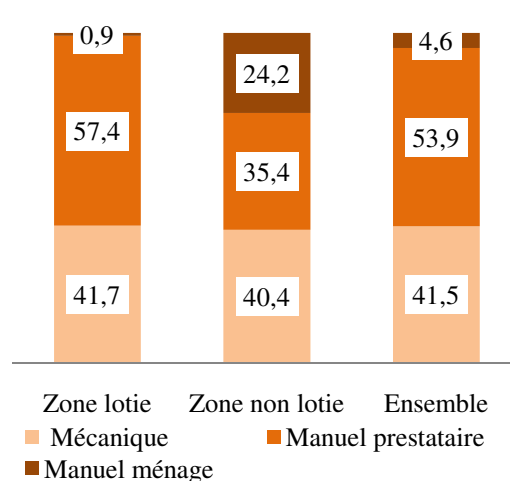


En ce qui concerne le mode de vidange, plus de la moitié des latrines vidangées l'ont été par un prestataire manuel. C'est plus qu'au niveau national où les prestataires manuels ont effectué la vidange de 37,5% d'ouvrages vidangés. Cependant, 4 ouvrages sur 10 ont été vidangés mécaniquement. Il faut souligner qu'en milieu rural, en dépit de la faible proportion d'ouvrages déjà vidangés, 3 ouvrages sur 10 l'ont été mécaniquement. Ceci est exceptionnel par rapport à ce même chiffre qui est négligeable au niveau du milieu rural national.

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)



III. GESTION DES EAUX USEES

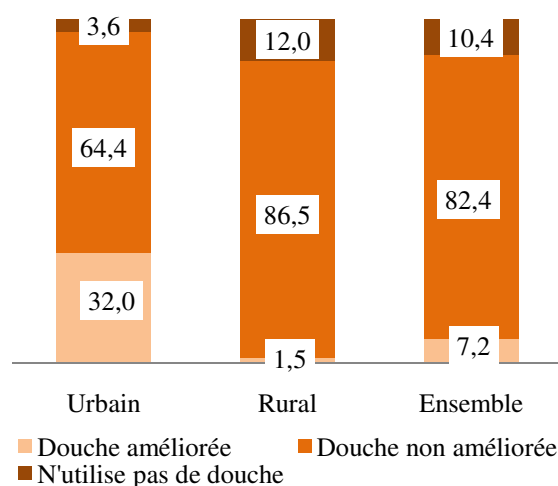
III.1. Utilisation d'une douche

La grande majorité des ménages de la région soit 89,6 % utilisent des douches aménagées⁸ et les autres n'utilisent pas de douche⁹. Cependant, seuls 7,2% des ménages utilisent des douches améliorées¹⁰.

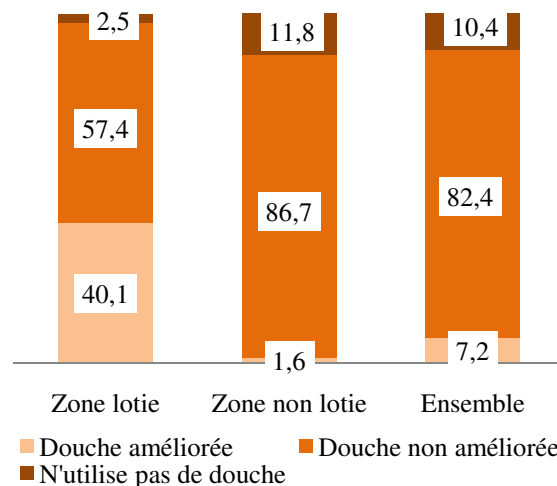
L'utilisation de douches non améliorées¹¹ est majoritaire, quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence. Il y a cependant une différence significative entre milieu urbain et zone lotie d'une part et milieu rural et zone non lotie d'autre part.

En milieu urbain et en zone lotie en effet, 3 à 4 ménages sur 10 utilisent une douche améliorée. Ce nombre est insignifiant en milieu rural et en zone non lotie. Par ailleurs, en milieu urbain et en zone lotie, la proportion de ménages ne disposant pas de douche est faible tandis qu'elle est significative et atteint 12% en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en%)



Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en%)



La désagrégation du phénomène au niveau provincial fait ressortir des disparités visibles sur le Graphique 37 : la province du Kourittenga se distingue des autres par une proportion plus élevée de ménages utilisant des douches améliorées de l'ordre de 12,5%. Viennent ensuite le Boulgou avec 6,9% de ménages utilisant des douches améliorées et enfin le Koulpélogo avec seulement 1,9% de ménages utilisant des douches améliorées.

⁸Une douche aménagée est un espace délimité par un matériau quelconque permettant d'assurer l'intimité et utilisé exclusivement pour se laver.

⁹ Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

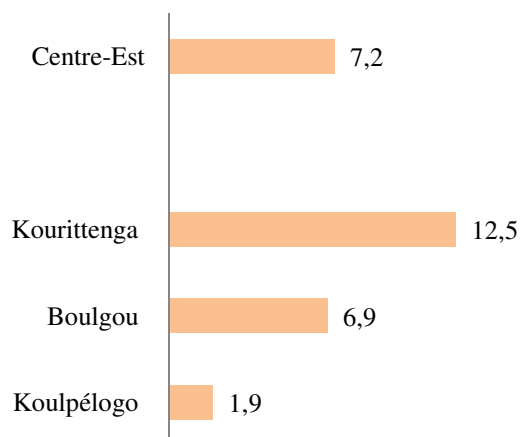
¹⁰ Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

¹¹On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

En observant ces proportions selon le milieu d'habitation, il ressort que l'utilisation des douches améliorées est essentiellement le fait des ménages vivant en milieu urbain : dans toutes les provinces, moins de 2% des ménages du milieu rural utilisent des douches améliorées.

En milieu urbain, 41% des ménages du Kourittenga, 27% du Boulgou et 11% du Koulpélogo utilisent des douches reliées à un système amélioré d'évacuation des eaux usées (Voir Annexe 1).

Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)

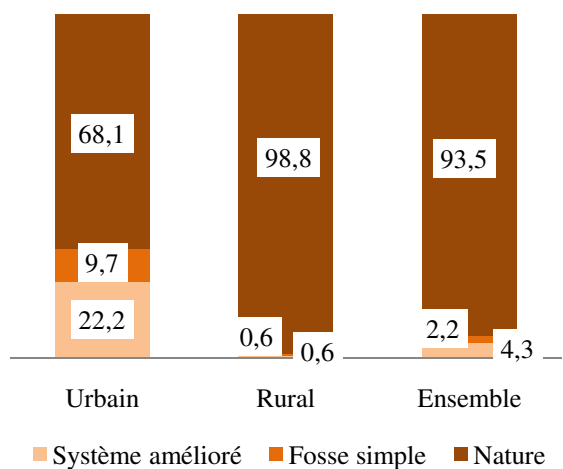


III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

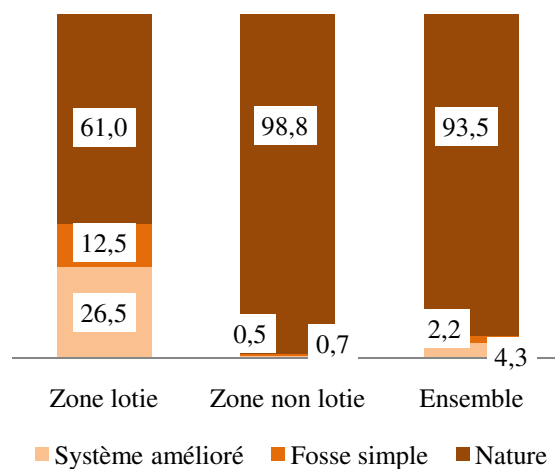
Le déversement direct dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux de douche dans la région du Centre-Est. Cela concerne globalement 93,5% des douches voire la quasi-totalité des douches en milieu rural.

Moins de 5% des douches au niveau régional sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés que sont le puisard, la fosse septique ou la fosse étanche. C'est en milieu urbain et plus encore en zone lotie que ces douches sont plus fréquentes : elles représentent 1/4 des douches. C'est également à ces endroits que l'on rencontre une proportion importante de fosses simples utilisées comme mode d'évacuation des eaux usées de douche : cela concerne 1 douche sur 10.

Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)



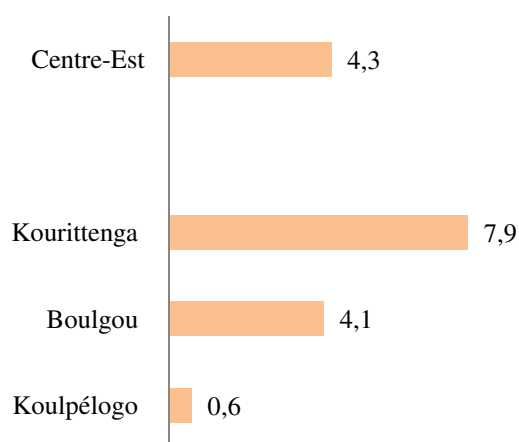
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, des disparités existent entre provinces sur la fréquence des douches améliorées. Le Kourittenga en possède 8%, soit le double de leur proportion dans le Boulgou. Dans le Koulpélogo, moins de 1% sont raccordées à des systèmes améliorés d'évacuation des eaux usées.

Dans toutes les provinces, il y a une très faible proportion de douches améliorées en milieu rural représentant moins de 1%. Elles sont plus fréquentes en milieu urbain. Ainsi, dans le Kourittenga et le Boulgou, elles représentent respectivement 27% et 20% des douches du milieu urbain et seulement 4,5% dans le milieu urbain du Koulpélogo (Voir Annexe 1).

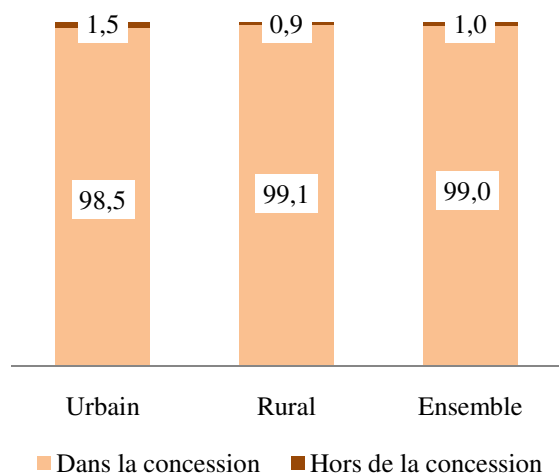
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)



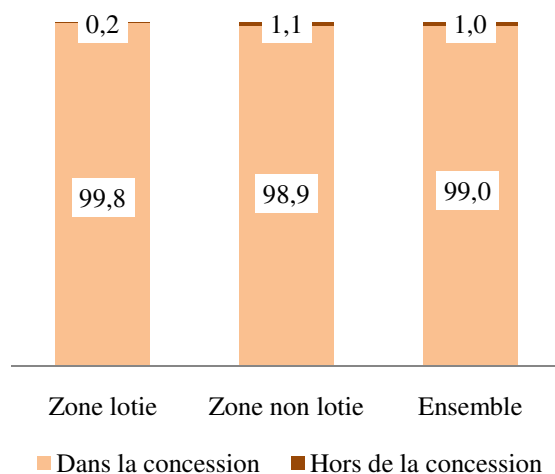
III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, la quasi-totalité des douches sont situées dans les concessions des ménages. C'est le même constat quels que soient la zone de résidence, le milieu d'habitation et la province.

Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



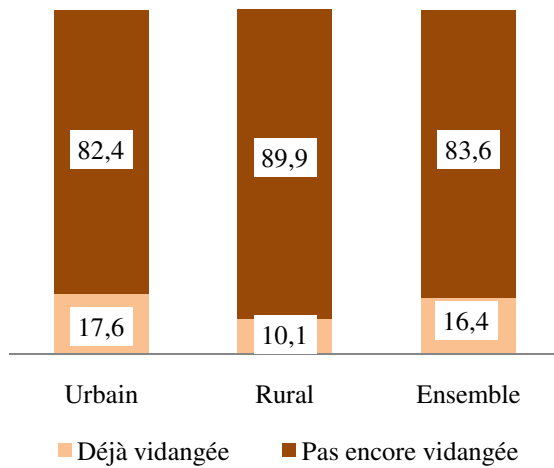
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu zone de résidence (en %)



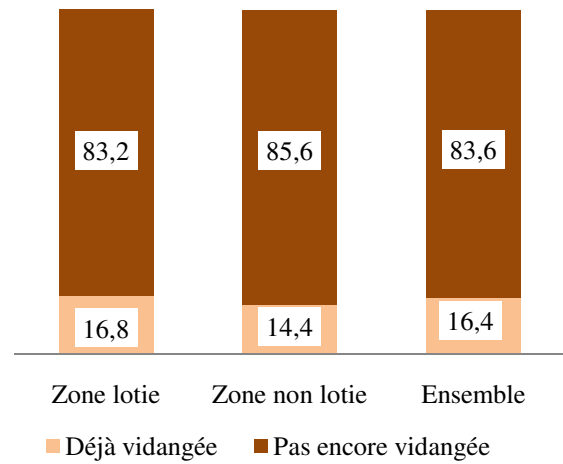
III.4. Vidange des douches

Parmi les systèmes d'évacuation des eaux de douches de la région, 84% n'ont pas encore été vidangés. Cette proportion est un peu plus élevée en milieu rural et en zone non lotie. Cela s'explique par le fait que ces ouvrages sont généralement conçus pour infiltrer les eaux usées après un prétraitement naturel.

Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)



CONCLUSION

CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région du Centre-Est.

La défécation dans la nature est plus répandue dans le Centre-Est qu'au niveau national, cela touche 8 ménages sur 10. Par conséquent, l'utilisation des latrines est limitée et concerne 2 ménages sur 10. La situation est particulièrement critique en milieu rural où 9 ménages sur 10 défèquent dans la nature alors que 5 ménages sur 10 sont concernés en milieu urbain.

Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. La grande majorité des latrines de la région sont donc de ce type. Cependant, les latrines améliorées représentent une proportion non négligeable des ouvrages, atteignant 17,5%. Elles sont en outre presque équitablement réparties entre les provinces de la région.

Les latrines sont en majorité partagées par plusieurs ménages. Elles ont un nombre élevé d'utilisateurs, supérieur à la norme du PN-AEPA. Elles sont presque toutes équipées de fosses simples en milieu urbain mais 1 ouvrage sur 10 en milieu rural est de type EcoSan. Une forte proportion d'entre elles est située hors des concessions, spécifiquement en milieu rural. Elles sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et peu d'entre elles ont déjà pu être vidangées. Le mode de vidange principal est l'utilisation des services d'un prestataire manuel mais la vidange mécanique est significativement représentée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est faible dans la région. Il est de 1,7%. La situation est meilleure en milieu urbain où ce taux est de 5,2% contre 0,9% en milieu rural.

Au niveau provincial, l'accès à l'assainissement familial est meilleur dans les provinces du Kourittenga et du Boulgou qui sont les plus urbanisées. La province du Koulpélogo accuse un net retard par rapport aux 2 premières.

Dans la région, l'accès à l'assainissement familial est étroitement lié au niveau de vie. Ce sont les ménages les plus aisés qui ont le plus accès aux ouvrages d'assainissement améliorés. Ce constat justifie la nécessité de subventionner la construction d'ouvrages d'assainissement améliorés.

En matière de gestion des eaux usées, les douches améliorées ne sont fréquentes qu'en milieu urbain et la plupart évacuent les eaux usées directement dans la nature.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région du Centre-Est un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR-MILIEU URBAIN	Unité	Boulgou	Kouplélogo	Kourittenga	Urbain
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	50,7	44,8	56,2	52,7
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	16,3	8,0	15,0	15,3
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	39,3	39,2	30,7	35,7
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	83,4	82,6	86,8	84,8
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	16,4	11,7	9,4	13,1
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	12,3	3,9	2,2	7,5
Point d'eau potable	% ménages	77,2	96,1	90,1	83,8
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	10,5	0,0	7,7	8,7
Accès des ménages à l'assainissement des excreta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	56,4	70,3	31,2	46,4
Ménages utilisant une latrine	% ménages	43,6	29,7	68,8	53,6
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	4,7	0,0	1,3	2,7
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	71,4	73,1	91,4	82,4
Latrine améliorée	% ménages	23,9	26,9	7,3	14,9
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	6,7	5,5	3,3	5,2
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	3,0	16,9	2,7	3,6
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	26,9	11,3	40,9	32,0
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,6	0,0	0,0
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	8 700	600	11 100	20 400
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	4,5	0,0	1,5	2,7
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	70,3	72,6	90,9	81,6
Latrine améliorée	% ouvrages	25,2	27,4	7,6	15,7
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	18,8	26,5	17,9	18,5
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,8	2,9	5,2	3,7
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	60,0	60,0	78,9	70,3
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	10,6	8,6	12,2	11,4
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	40,0	32,5	53,3	47,0
Usage des ouvrages					
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	99,4	100,0	98,9	99,2
Usage mixte (excreta et eaux de douche)	% ouvrages	0,6	0,0	0,9	0,7
Mode de stockage des excreta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	96,1	100,0	98,9	97,7
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	14,6	3,3	28,4	21,7
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	0,0	0,0	1,4	1,0
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	45,8	100,0	58,8	55,3
Vidange mécanique	% ouvrages	54,2	0,0	39,8	43,7
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	0,9	1,3	2,3	1,5
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	5,4	9,1	15,6	9,7
Nature	% douches	74,5	86,4	57,0	68,1
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	8,4	0,0	25,7	17,6

INDICATEUR-MILIEU RURAL	Unité	Boulgou	Koulpélogo	Kourittenga	Rural
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	9,4	2,5	2,9	5,9
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	21,0	7,8	9,4	14,5
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	15,1	12,9	14,8	14,4
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	98,0	96,6	98,5	97,7
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	0,9	1,8	1,0	1,2
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	20,7	30,1	4,2	19,4
Point d'eau potable	% ménages	79,3	68,8	95,8	80,3
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	0,0	1,1	0,0	0,3
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	90,1	91,2	87,6	89,8
Ménages utilisant une latrine	% ménages	9,9	8,8	12,4	10,2
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	2,0	3,0	2,9	2,5
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	84,7	85,6	57,3	77,0
Latrine améliorée	% ménages	13,3	11,4	39,8	20,5
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,5	0,4	2,1	0,9
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	8,4	16,6	14,0	12,0
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	1,8	1,5	0,8	1,5
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,2	0,0	0,1
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	8 900	3 900	4 800	17 600
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	1,7	2,9	2,9	2,3
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	83,7	85,9	57,8	77,2
Latrine améliorée	% ouvrages	14,6	11,2	39,3	20,5
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	60,3	68,8	72,4	65,5
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,8	3,8	4,1	2,8
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	76,2	76,5	64,1	73,0
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	15,0	14,1	14,6	14,7
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	55,0	59,7	60,6	57,5
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	99,2	96,5	97,2	98,0
Usage mixte (excréta et eaux de douche)	% ouvrages	0,0	3,5	0,0	0,8
Mode de stockage des excréta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	96,0	100,0	68,0	89,4
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	5,2	5,2	2,8	4,6
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	8,7	30,5	70,7	24,5
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	60,8	42,0	0,0	46,0
Vidange mécanique	% ouvrages	30,5	27,5	29,3	29,5
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	0,9	1,1	0,6	0,9
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	0,6	0,9	0,4	0,6
Nature	% douches	98,7	98,7	99,3	98,8
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	3,9	7,5	49,4	10,1

INDICATEUR- ENSEMBLE REGION	Unité	Boulgou	Kouplélogo	Kourittenga	Ensemble
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	17,7	4,3	18,5	14,7
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	20,1	7,8	11,0	14,7
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	19,9	14,0	19,5	18,4
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	95,1	96,0	95,1	95,3
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	4,0	2,2	3,4	3,4
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	19,0	28,9	3,6	17,1
Point d'eau potable	% ménages	78,9	70,1	94,2	81,0
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	2,1	1,0	2,2	1,9
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	83,3	90,2	71,1	81,6
Ménages utilisant une latrine	% ménages	16,7	9,8	28,9	18,4
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	3,4	2,6	1,8	2,6
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	77,7	83,9	81,0	79,9
Latrine améliorée	% ménages	18,9	13,5	17,2	17,5
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	1,8	0,6	2,5	1,7
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	7,3	16,6	10,7	10,4
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	6,9	1,9	12,5	7,2
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,3	0,0	0,1
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	17 600	4 500	15 900	38 000
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	3,1	2,5	1,9	2,5
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	77,1	84,0	81,0	79,6
Latrine améliorée	% ouvrages	19,8	13,5	17,1	17,9
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	39,8	63,0	34,2	40,2
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,8	3,7	4,9	3,3
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	68,2	74,3	74,5	71,5
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	12,8	13,3	12,9	12,9
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	57,5	47,6	55,9	55,5
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	98,0	99,3	97,0	98,4
Usage mixte (excréta et eaux de douche)	% ouvrages	0,8	0,3	3,0	0,6
Mode de stockage des excréta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	96,1	100,0	89,7	93,9
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	4,6	9,9	4,9	20,8
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	24,5	2,3	27,7	4,2
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	46,0	49,9	47,4	56,4
Vidange mécanique	% ouvrages	29,5	47,8	24,9	39,4
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	0,9	1,1	1,1	1,0
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	1,4	1,3	4,6	2,2
Nature	% douches	94,5	98,1	87,5	93,5
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	7,4	5,2	26,6	16,4

ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1^{er} degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1^{er} degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et 13 monographies régionales.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

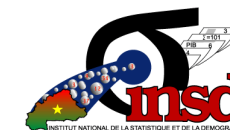
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N°AP2010002CNSCS4

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |__|/|__|

A01. Nom du Chef de ménage :		A02. Numéro du ménage __ _		A03. Date de collecte __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région :	__ _	CM1. Sexe du CM	__	CM7. Occupation principale du CM	__
A05. Province :	__ _	1. Masculin		1. Employeur / Patron	
A06. Commune / Art :	__ _ _	2. Féminin	__	2. Salarié public ou privé	
A07. Village / Secteur :		CM2. Niveau d'instruction du CM		3. Indépendant	
A08. Milieu de résidence (1=Urbain ; 2=Rural)	__	CM		4. Agriculteur/éleveur	
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	1. Aucun		5. Aide / bénévole / apprenti	
A10. N° de la ZD	__ _ _ _	2. Primaire		6. Inactif / étudiant	
A11. Agent enquêteur :	__ _ _	3. Secondaire		7. Chômeur	
A12. Contrôleur :	__ _	4. Supérieur		L1. Type de logement	__
A13. Agent de saisie :	__ _	CM3. Le CM sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?	__	1. Immeuble à appartements	
A14. Type de ménage		1. Oui 2. Non		2. Villa	
1. Ménage sélectionné	__	CM4. Situation matrimoniale du CM	__	3. Maison individuelle simple	
2. Ménage de remplacement		1. Marié(e)		4. Bâtiment à plusieurs logements	
		2. Union libre		5. Maison traditionnelle (ex : case)	
		3. Célibataire		6. Autre : _____	
		4. Divorcé(e) / séparé(e)	__ _	L2. Eau de boisson	
		5. Veuf / Veuve		1. Barrage, rivière, etc.	__
		CM5. Nombre de personnes dans le ménage		2. Puits traditionnel	
				3. Puits moderne	
		CM6. Statut du logement	__	4. Forage	
		1. Propriétaire		5. Borne fontaine	
		2. Locataire		6. Robinet intérieur propre	
		3. Logé à titre gratuit		7. Robinet intérieur partagé	
				8. Robinet dans une autre cour	
				9. Autre : _____	
				L3. Mode d'éclairage	__
				1. Lampe à Huile/ Pétrole	
				2. Gaz	
				3. Electricité réseau	
				4. Energie solaire	
				5. Groupe électrogène	
				6. Bougie	
				7. Lampe chargeable/ Batterie	
				8. Torche à pile	
				9. Autre : _____	__
				L4. Nature des murs du bâtiment principal	
				1. Ciment/béton	
				2. Pierre	
				3. Brique (cuite)	
				4. Banco (brique de terre)	
				5. Paille	
				6. Autre : _____	__
				L5. Nature de la toiture du bâtiment principal	
				1. Paille/chaume	
				2. Terre	
				3. Tôle	
				4. Dale	
				5. Tuile	
				6. Autre : _____	__
				L6. Nature du sol du bâtiment principal	
				1. Terre battue	
				2. Sable	
				3. Chape de ciment	
				4. Carreaux / Moquette	
				5. Autre : _____	__

II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (Voir liste en bas de page. N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisés 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :		Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE		(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)									
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)									
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)									
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)									
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°					
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)						11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?									
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)									
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17) EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30) EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	3. Fosse étanche	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) double fosse	4. Fosse simple	4. Fosse simple			6. Puisard	7. Fosse fumière
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	5. Compost (ECOSAN)	5. Compost (ECOSAN)			8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse		8. Rue/cour/caniveau/nature	8. Rue/cour/caniveau/nature				
		9. Autre	9. Autre				

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

Documents législatifs

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées

3. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
8. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
9. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
10. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008
11. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006

12. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
13. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Est, février 2011
14. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
15. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

16. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées

17. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
18. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région du Centre-Est, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
20. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
21. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
22. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
24. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances

